

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

17 mars 2023

et qu'elle a été faite le

17 mars 2023

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 36

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 12

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2023_03_021

Objet :

Débat d'Orientations Budgétaires
2023 (DOB)
Rapport d'Orientations
Budgétaires 2023 (ROB)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 23 mars 2023

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes de Dampierre après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Jérôme FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-
Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme
Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET **Etrepigny** : M.
Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel
BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY,
Mme Sophie NIALON **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT
Louvatange : M. Jérôme FASSET **Montmirey-la-Ville** : M.
Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE
Mutigny : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude
THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M.
Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme
Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis
MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Salans** : M. Philippe
SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligny** : M. Gilbert LAVRY
Sermange : M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic
DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain
GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER
Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY
Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER **La Barre** : M. Philippe
GIMBERT **Monteplais** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : Mme
Barbara PANOUILLON **Ougney** : M. Cédric IVANES **Pagny** : M.
Michel GANET **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE
Rouffange : Mme Aurore PLANCON **Serre les Moulières** : M.
Claude TERON

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude THABARD

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Marie-Anne
LONGY (FRAISANS), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN), M.
Cédric IVANES (OUGNEY), M. Michel GANET (PAGNEY)

Mandataires : M. Dominique JOLY (FRAISANS), M. Sébastien
HENGY (FRAISANS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE),
M. Stéphane ECARNOT (THERVAY), M. Gilbert LAVRY
(SALIGNY)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h40 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (DOB) – RAPPORT **D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (ROB)**

Conformément à la loi qui impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant ainsi la première étape du cycle budgétaire ;

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) ;

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 vous sera transmis ultérieurement et/ou présenté en séance.

Considérant que le Bureau communautaire, réuni le 7 mars 2023, a débattu sur les Orientations Budgétaires 2023 ;

Considérant que la Commission n°1 « Affaires Générales », réunie le 13 mars 2023, a débattu sur les Orientations Budgétaires 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2023 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2023 conformément au document présenté en séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

CC JURA-NORD

BP2023 DOB

22/03/23

SOMMAIRE

Introduction

Elément de contexte économique

L'international et l'Europe

La France

Les autres mesures pour les collectivités relatives au PLF 2023

Les règles de l'équilibre budgétaire

1. Les recettes de la collectivité

1.1 La fiscalité directe

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2023

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

2.2 Les charges de personnel

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la collectivité

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

3. L'endettement de la collectivité

3.1 L'évolution de l'encours de dette

3.2 La solvabilité de la collectivité

4. Les investissements de la collectivité

4.1 Les épargnes de la collectivité

4.2 Les dépenses d'équipement

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2023

5. Les ratios de la collectivité

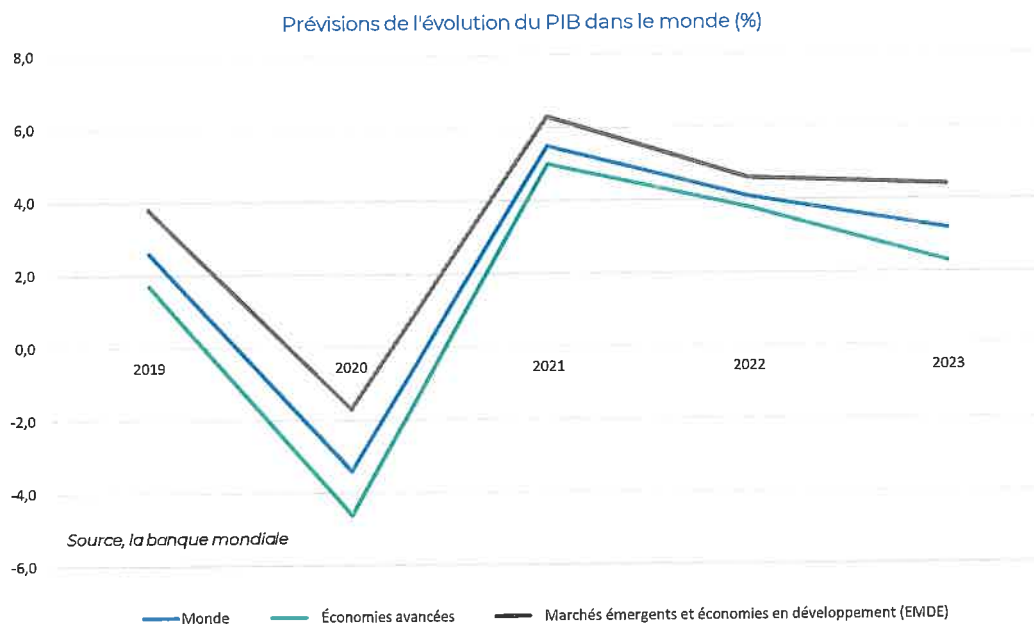
Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le contexte macroéconomique

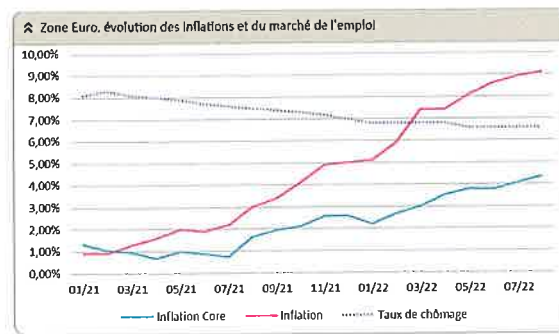
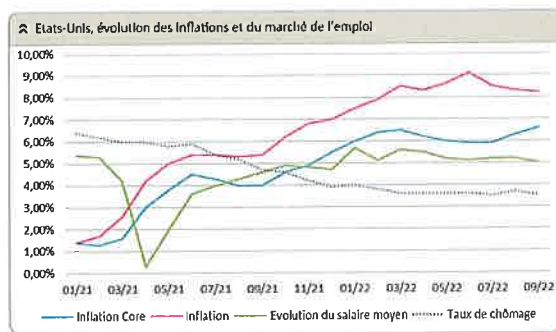
Rétrospective 2022 : la guerre en Ukraine rebat les cartes... et la taxonomie européenne



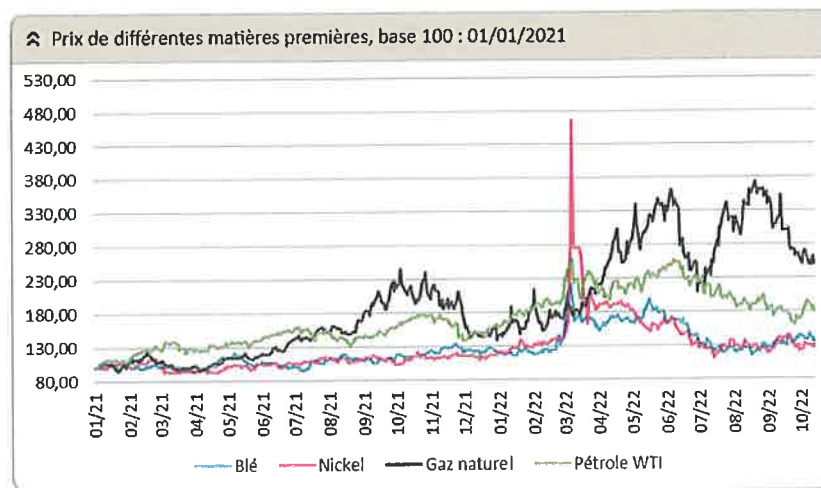
En 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation Core (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devient structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de *stimuli* budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan *Next Generation EU*), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».



Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures – gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières :



Le retour d'un conflit majeur en Europe, avec un cobelligérant disposant de la puissance de feu nucléaire, a conduit la plupart des pays occidentaux à adopter de nombreuses sanctions à l'égard de la Russie :

- Saisie de biens et gel des avoirs de plusieurs oligarques proches du pouvoir russe ;
- Fermeture de l'espace aérien européen aux compagnies russes ;
- Fermeture des accès au système d'échanges financiers international SWIFT, même si les banques russes affiliées au fournisseur Gazprom disposent toujours de cet accès ;
- Arrêt des fournitures de matériel d'origine « occidentale » aux industries russes.

En parallèle, les Etats européens ont commencé à envoyer du matériel militaire en Ukraine, et, d'une façon générale, augmenté leurs dépenses d'armement. Cette industrie, exclue des fonds RSE jusqu'à la guerre en Ukraine, est revenue en grâce, malgré les inquiétudes grandissantes sur un réarmement européen au profit des industriels d'outre-Atlantique.

De son côté, la Russie a menacé l'Union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks assez élevés cependant. Mais plus important encore, le président russe a, à plusieurs reprises, fait clairement référence aux armes stratégiques russes (missiles hypervéloces, arsenal nucléaire, etc). L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023, et la géopolitique d'une façon générale (Elections de mi-mandat aux Etats-Unis, 20^{ème} Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du

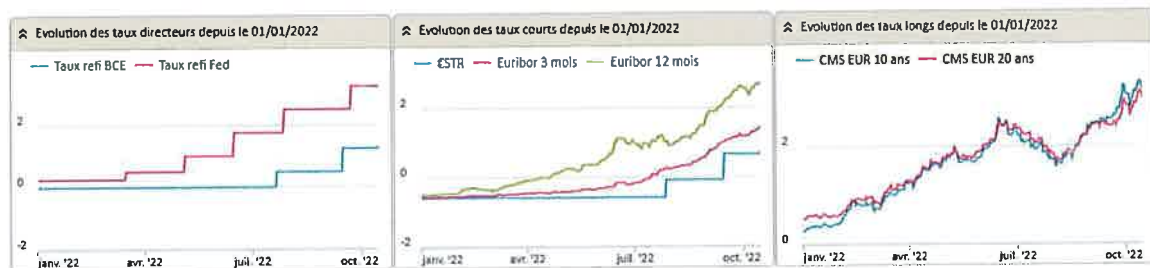
milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif en 2022, et bien plus coordonné à l'issue de la réunion annuelle de Jackson Hole fin août/début septembre.

- Aux Etats-Unis, la *Federal Reserve* a réalisé 5 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 3,00% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 02/11/2022 (+0,75% attendus) et le 14/12/2022 (+0,75% attendus).
- En zone Euro, la BCE a réalisé 2 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 1,25% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 27/10/2022 (+0,75% attendus) et 15/12/2022 (entre +0,50% et +0,75% attendus).

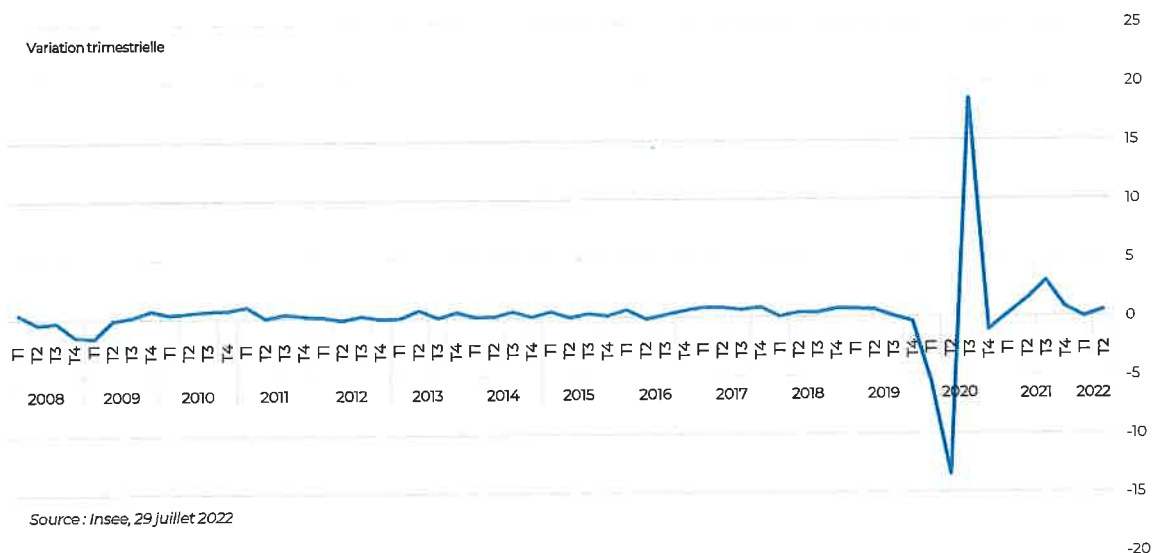
Les anticipations puis la concrétisation des hausses de taux directeurs ont conduit à une augmentation des taux courts européens dans le courant de l'année. A -0,572% en janvier 2022, l'Euribor 3 mois tend vers 1,50% mi-octobre 2022 (1,402% le 14/10/2022). L'Euribor 12 mois est passé, en un an, de -0,501% à près de 3,00% (2,677% le 14/10/2022). Accroché au taux de dépôt de la BCE, l'€STR devrait être compris entre 2,00% et 2,25% d'ici la fin de l'année.

Les taux longs ont progressé sur toute l'année 2022, avec cependant une pause au mois de juillet. Le taux de swap à 10 ans est passé de 0,28% début janvier à 3,20% courant octobre.



Le contexte national

Evolution du PIB en France (en %)

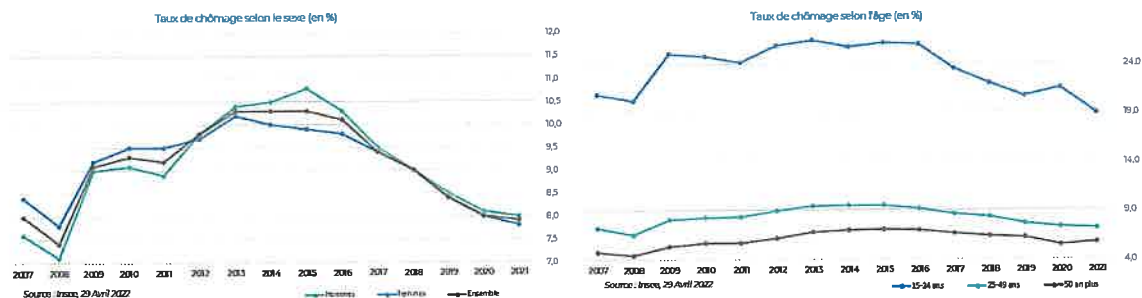


Points clés de la projection France						
(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	(0,8 ; -0,5)	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,8	(4,2 ; 6,9)	2,7
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,7	3,8	2,5
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	2	-0,5	0	1,4
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	16,2	15,8	15,7

- La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.
- En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.
- Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.).
- Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendraient, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvé fin 2024.

Le taux de chômage attendu pour 2023

- D'après les statistiques de l'Insee du 12 août 2022, de la population active est de 7,4%.
- L'OCDE établit des projections à 7,56% de taux de chômage pour le 4^{ème} trimestre 2022, et 7,97% un an après, loin de l'objectif de plein emploi affiché par l'exécutif.



Les mesures pour les collectivités relatives à la Loi de Finances pour 2023

Fiscalité locale

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les mesures adoptées dans la Loi de Finances pour 2023 promulguée le 30 décembre 2022 au Journal officiel.

Tout d'abord, la suppression de la CVAE (art.55) va être étalée sur 2 ans : 50% de moins en 2023, le reste en 2024. Les collectivités seront compensées par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023.

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH mesuré à 7,1% de novembre 2021 à novembre 2022.

Concernant l'actualisation des valeurs locatives, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

La Loi de Finances pour 2023 prévoit également une extension du nombre de communes pouvant majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Enfin, le partage de la taxe d'aménagement redevient, quant à lui, facultatif.

Dotations de l'Etat

Côté dotations, cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

Le critère de longueur de voirie utilisé dans le cadre de la répartition des fractions péréquation et cible de la DSR devait être remplacé par un indicateur de superficie pondéré par un coefficient de densité de population. La LFI ne retient pas cette modification.

De plus, d'après l'article 195 de la LFI, une commune bénéficiant de la DSR « cible » ne pourra ni subir une perte de 10%, ni enregistrer un gain supérieur à 20% d'une année sur l'autre. La loi institue aussi une garantie de sortie de cette fraction à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette fraction lors de la dernière année d'éligibilité, sur le modèle déjà existant pour les autres composantes de la DSR.

Concernant le FPIC, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est supprimée. De plus, une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC est mise en place sur quatre années.

Aides

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.

Cette aide a été reconduite dans la Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques.

S'ajoute au filet de sécurité, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1^{er} janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180€ par MWh.

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « fonds vert » sera mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.

Mini-réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

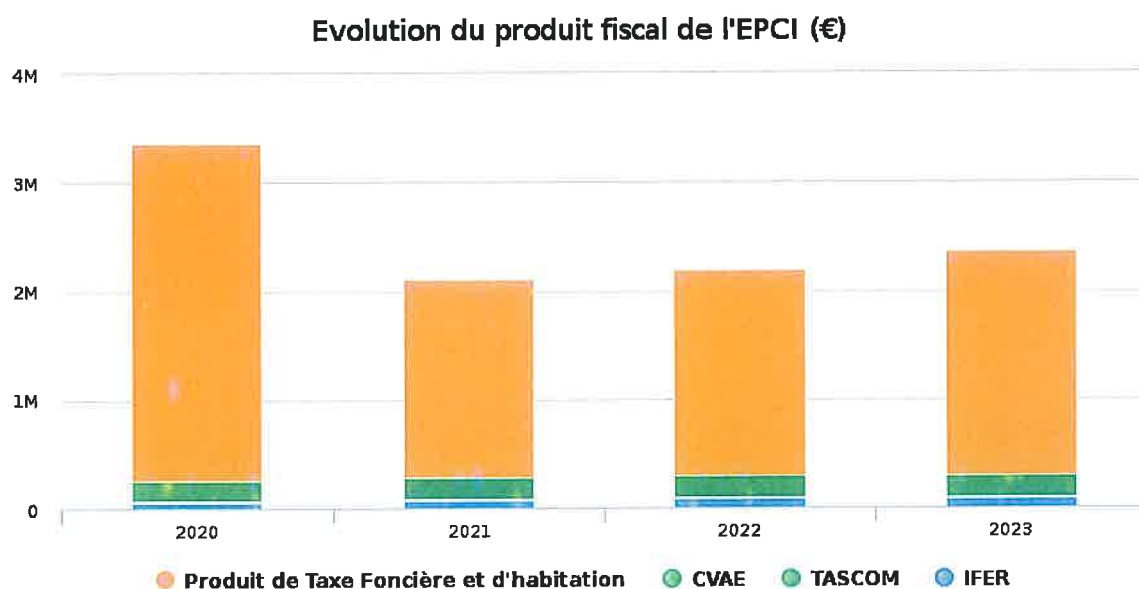
Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

1. Les recettes de l'EPCI

1.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.



Pour 2023 le produit fiscal de la commune est estimé à 2 060 760 € soit une évolution de 8,51 % par rapport à l'exercice 2022. Cette évolution ne concerne que l'augmentation des bases fiscales et *ne prend pas en compte l'augmentation du taux de la fiscalité 2023.*

Le Levier fiscal

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de l'EPCI

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Taxes foncières et d'habitation	3 107 134 €	1 817 656 €	1 899 058 €	2 060 760 €	8,51 %
Impôts économiques (hors CFE)	252 768 €	291 010 €	295 230 €	296 653 €	0,48 %
Reversement communes	509 465 €	509 465 €	509 465 €	509 465 €	0 %
Autres ressources fiscales	239 427 €	1 498 192 €	1 731 438 €	1 841 590 €	6,27 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	4 183 763 €	4 191 292 €	4 510 160 €	4 783 437 €	6,06 %

Avec reversement communes = Attributions de compensation

Les liens financiers entre l'EPCI et ses communes membres

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du lien financier entre l'EPCI et ses communes membres. Ce lien financier s'exprime à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Ces flux financiers sont des indicateurs primordiaux dans le cadre du calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est un indicateur permettant de mesurer le degré d'intégration des communes au sein de l'EPCI. Cet indicateur est notamment utilisé dans le calcul de la dotation d'intercommunalité ainsi que dans le cadre de la répartition interne du FPIC pour une procédure de droit commun.

Évolution des relations financières de l'EPCI et de ses communes membres

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Attribution de Compensation versée	74 969 €	74 969 €	74 969 €	74 969 € AC	0 %
Attribution de Compensation perçue	584 434 €	584 434 €	584 434 €	584 434 € AC	0 %
DSC	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Solde	509 465 €	509 465 €	509 465 €	509 465 €	0 %

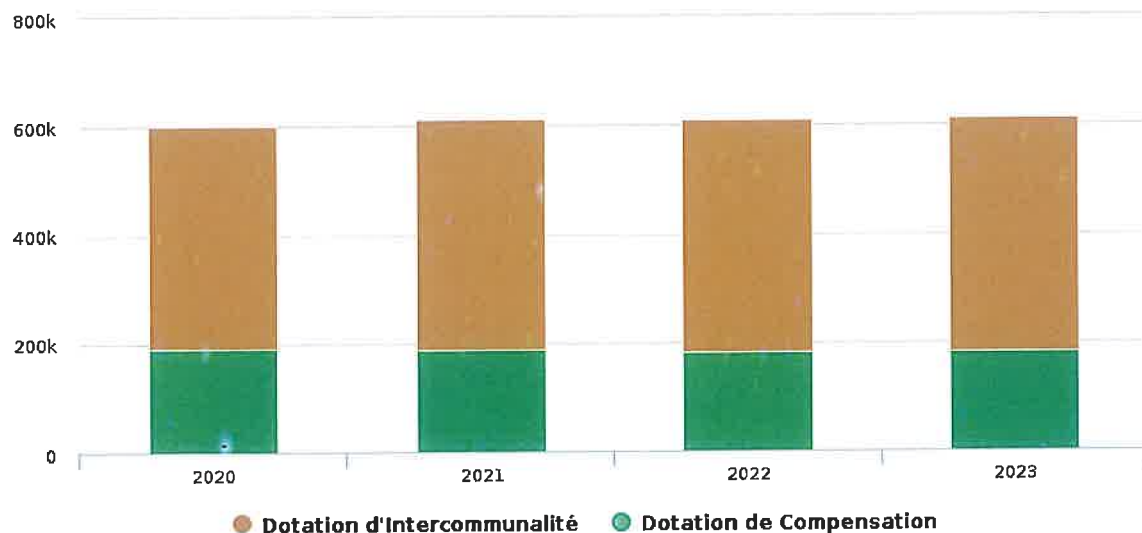
Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
CIF de l'EPCI	0,64	0,65	0,66	0,66	0 %

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

Les recettes en dotations et participations de la collectivité s'élèveront à 1 710 453 € en 2023. La DGF des EPCIs est composée des éléments suivants :

- **La Dotation d'intercommunalité (DI) :** Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie – écrêtement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte dans l'enveloppe de répartition l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- **La Dotation de compensation (DC) :** Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écrêtée chaque année dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.

Dotation globale de fonctionnement (€)

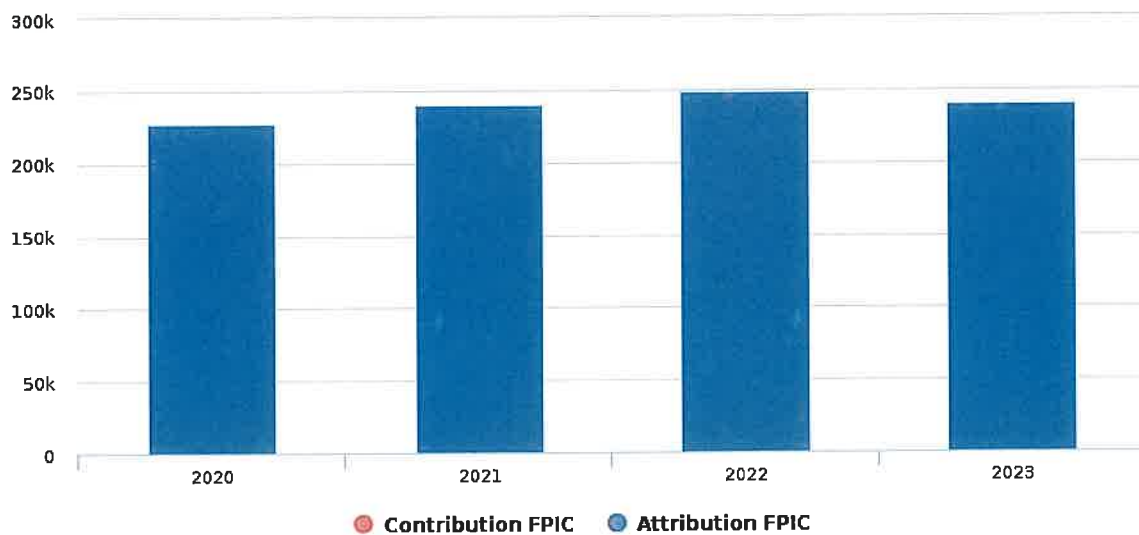


Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Dotation d'intercommunalité	409 076 €	425 557 €	426 151 €	428 898 €	0,64 %
Dotation de compensation	191 448 €	187 678 €	183 561 €	183 605 €	0,02 %
TOTAL DGF	600 524 €	613 235 €	609 712 €	612 503 €	0,46 %

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

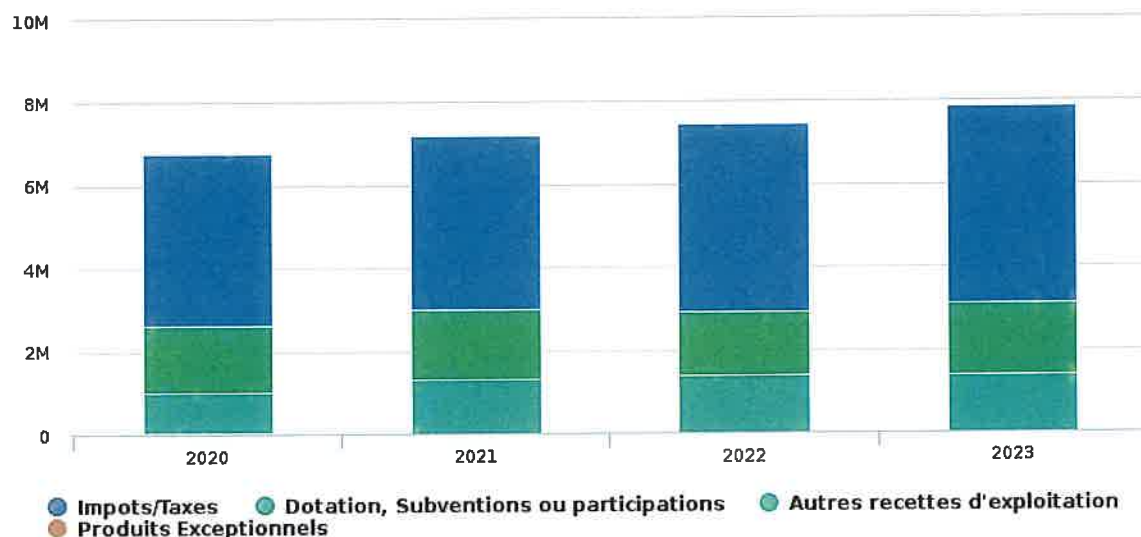
Solde Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal



Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Contribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Attribution FPIC	227 000 €	240 000 €	248 998 €	240 000 €	-3,61 %
Solde FPIC	227 000 €	240 000 €	248 998 €	240 000 €	-3,61 %

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2023

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement

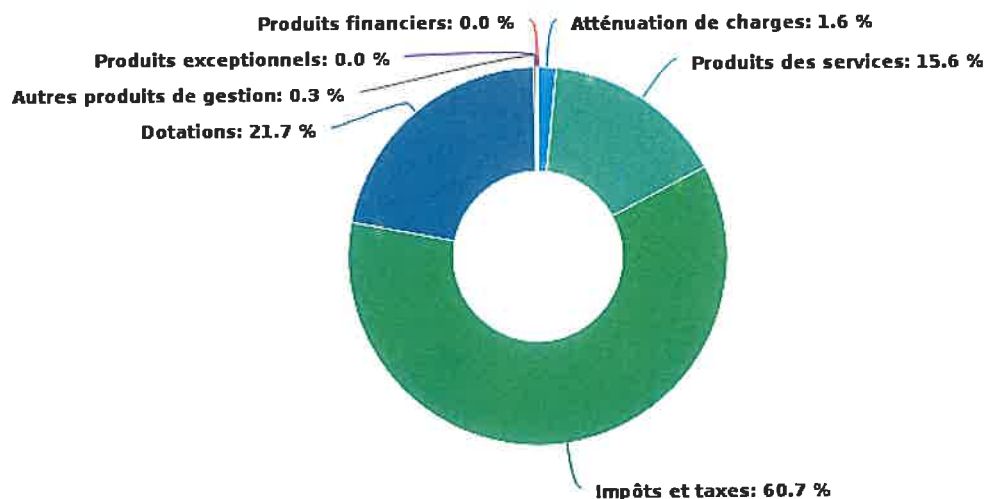


Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	4 183 763 €	4 191 292 €	4 510 160 €	4 783 437 €	6,06 %
Dotations, Subventions ou participations	1 594 203 €	1 698 323 €	1 557 953 €	1 710 453 €	9,79 %
Autres Recettes d'exploitation	962 481 €	1 300 513 €	1 351 773 €	1 384 911 €	2,45 %
Produits Exceptionnels	55 257 €	10 116 €	18 242 €	0 €	-100 %
Total Recettes de fonctionnement	6 795 706 €	7 200 245 €	7 438 131 €	7 878 801 €	5,92 %
Évolution en %	- %	5,95 %	3,30 %	5,92 %	-

1.4 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 7 878 801 €, elles étaient de 7 438 131 € en 2022.

Structure des recettes réelles de fonctionnement



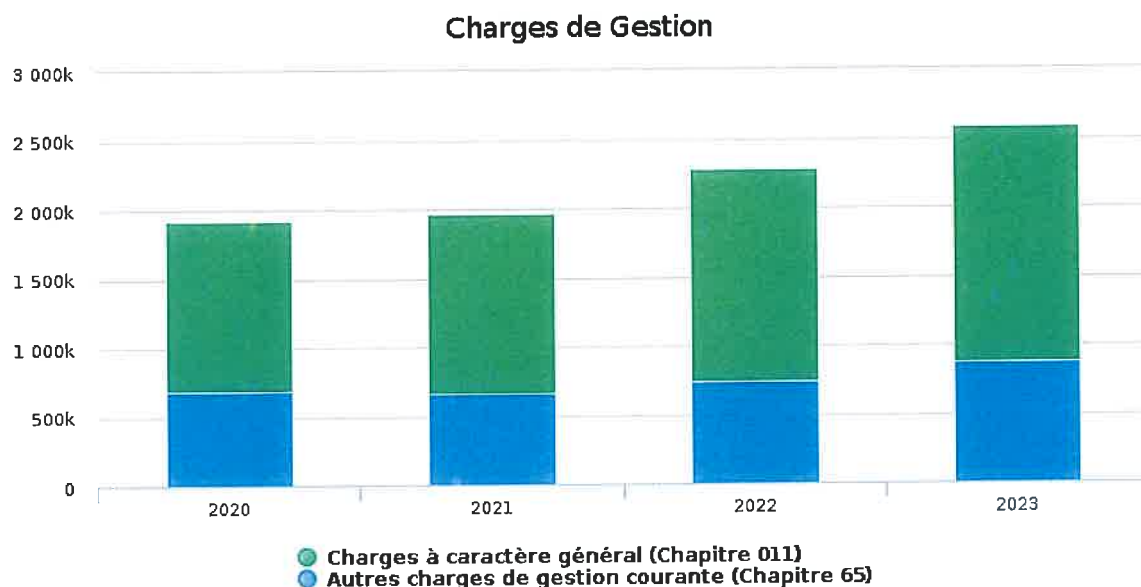
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 1,65 % des atténuations de charges;
- A 15,63 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 60,71 % de la fiscalité directe ;
- A 21,71 % des dotations et participations ;
- A 0,29 % des autres produits de gestion courante ;
- A 0 % des produits financiers ;
- A 0 % des produits exceptionnels ;
- A 0 % des produits exceptionnels.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de l'EPCI avec une projection jusqu'en 2023. En 2022, ces charges de gestion représentaient 32,32 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2022 celles-ci devraient représenter 25,11 % du total de cette même section.



Les charges de gestion, en fonction du budget 2023, évolueraient de 13,39 % entre 2022 et 2023.

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges à caractère général	1 232 301 €	1 297 097 €	1 540 660 €	1 714 045 €	11,25 %
Autres charges de	683 763 €	667 704 €	741 108 €	873 252 €	17,83 %
Total dépenses de	1 916 064 €	1 964 801 €	2 281 768 €	2 587 297 €	13,39 %
Évolution en %	0 %	2,54 %	16,13 %	13,39 %	-

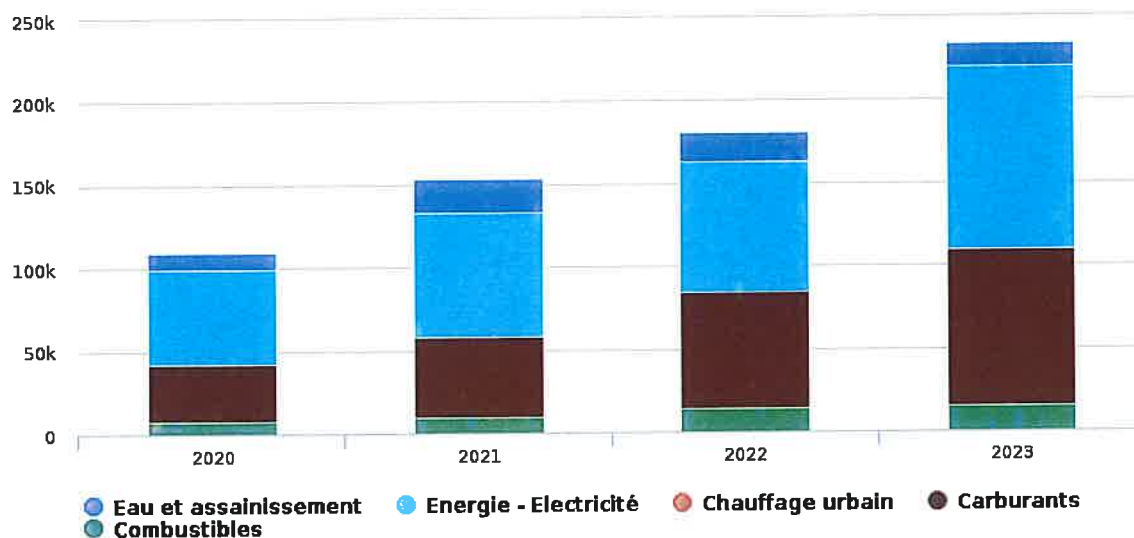
Les augmentations principales estimées en 2023 sont :

- la participation au SDIS (+141 690 €),
- l'électricité et le combustible : (+60 000 €)
- l'augmentation des repas et des différentes fournitures revalorisées avec un taux d'inflation à 4.3%.

2.1.2 Les dépenses de fluides

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2020 à 2023.

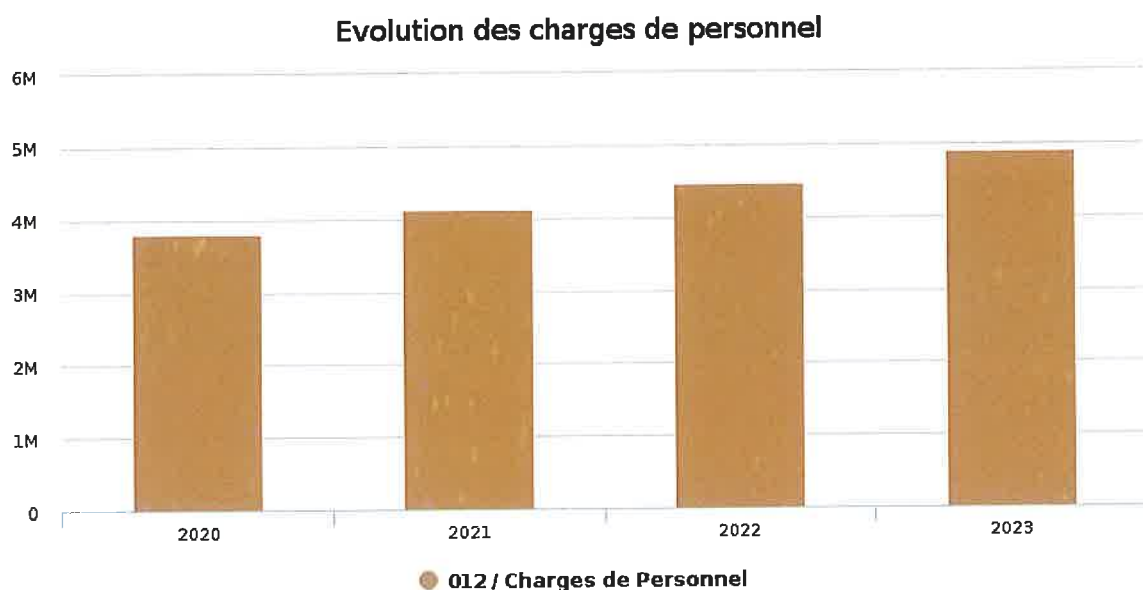
Dépenses de fluides



Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 BP	BP 2022 – BP 2023 %
Eau et assainissement	10 127 €	20 362 €	17 148 €	14 000 €	-18,36 %
Énergie – Électricité Chauffage urbain	56 991 €	74 888 €	79 087 €	110 700 €	39,97 %
Carburants - Combustibles	42 099 €	58 518 €	84 208 €	109 800 €	30,39 %
Total dépenses de fluides	109 217 €	153 768 €	180 443 €	234 500 €	29,96 %
Évolution en %	-	40,79 %	17,35 %	29,96 %	-

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2020 à 2023.



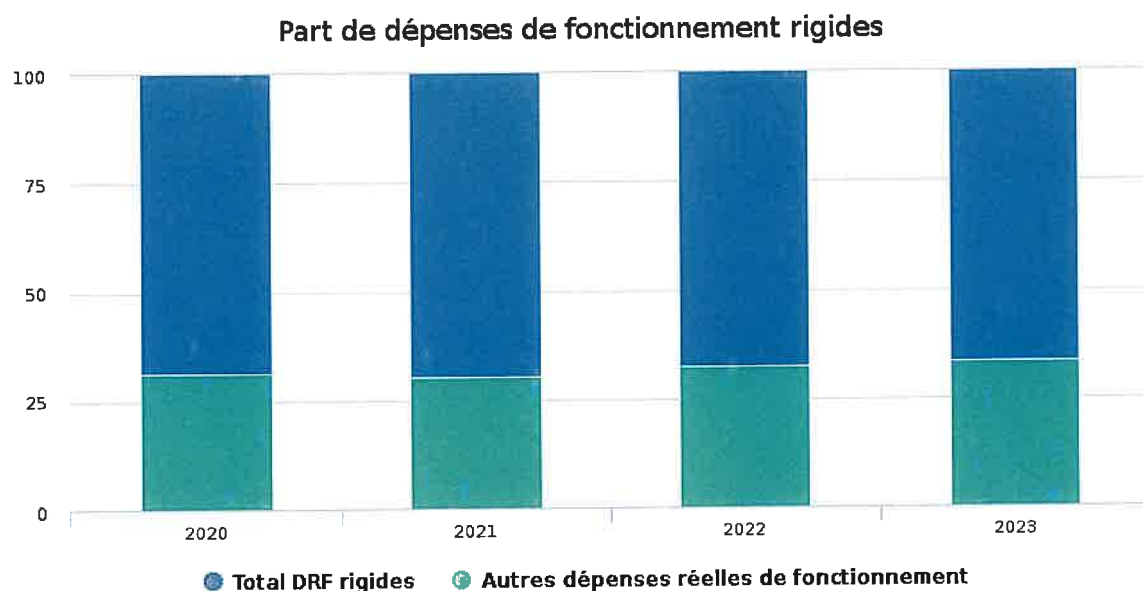
Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Rémunération titulaires	1 499 304 €	1 618 603 €	1 631 128 €	1 774 400 €	8,78 %
Rémunération non titulaires	778 830 €	848 386 €	1 016 962 €	1 154 500 €	13,52 %
Autres Dépenses	1 516 517 €	1 656 398 €	1 818 529 €	1 958 119 €	7,68 %
Total dépenses de personnel	3 794 651 €	4 123 387 €	4 466 619 €	4 887 019 €	9,41 %
Évolution en %	- %	8,66 %	8,32 %	9,41 %	-

Une revalorisation du SMIC de 1,81 % a été effectuée au 1^{er} janvier 2023 et une estimation de 3% supplémentaire a été pris en compte dans la prévision de 2023.

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de l'EPCI

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la Collectivité et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la collectivité car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.

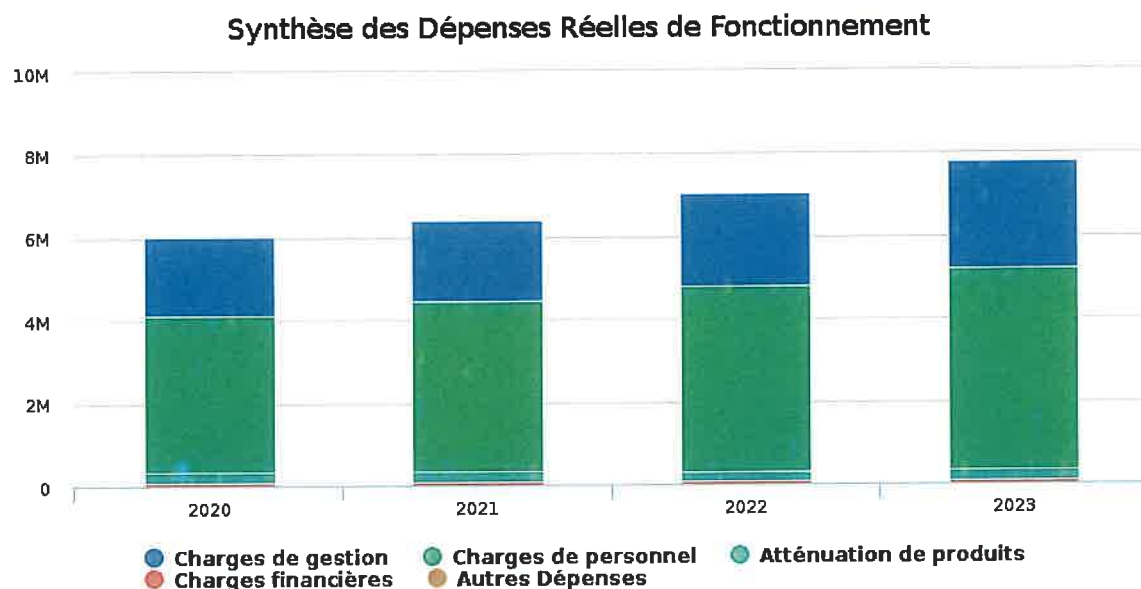


Année	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	68 %	69 %	67 %	66 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	31 %	31 %	31 %	31 %

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2023 de 10,8 % par rapport à 2022.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de l'EPCI sur la période 2020 - 2023.

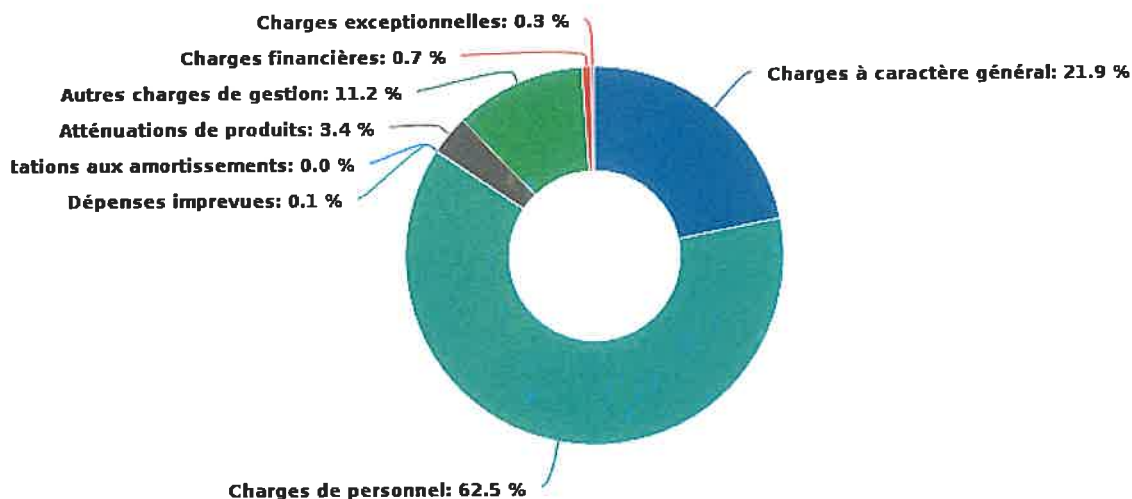


Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	1 916 064 €	1 964 801 €	2 281 768 €	2 587 297 €	13,39 %
Charges de personnel	3 794 651 €	4 123 387 €	4 466 619 €	4 887 019 €	9,41 %
Atténuation de produits	242 869 €	242 869 €	242 869 €	264 862 €	9,06 %
Charges financières	82 853 €	75 930 €	67 841 €	58 425 €	-13,88 %
Autres dépenses	3 244 €	17 384 €	1 890 €	26 040 €	1 277,78 %
Total Dépenses de fonctionnement	6 039 682 €	6 424 373 €	7 060 989 €	7 823 644 €	10,8 %
Évolution en %	- %	6,37 %	9,91 %	-	-

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 7 823 644 €, elles étaient de 7 060 989 € en 2022.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



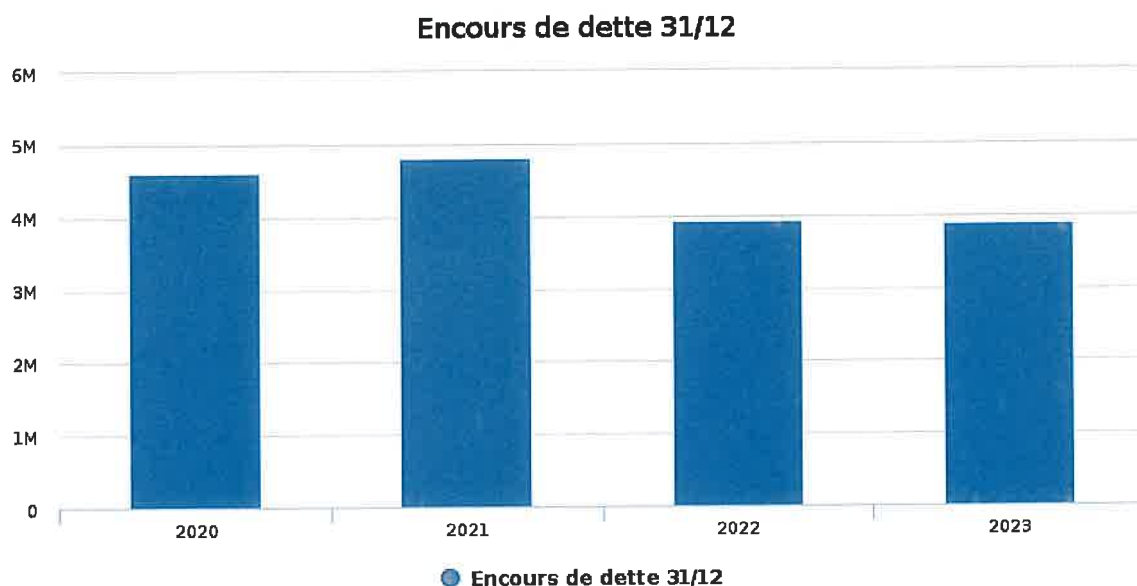
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 21,91 % des charges à caractère général ;
- A 62,46% des charges de personnel ;
- A 3,39 % des atténuations de produit ;
- A 11,16 % des autres charges de gestion courante ;
- A 0,75 % des charges financières ;
- A 0,27 % des charges exceptionnelles ;
- A 0 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

3. L'endettement de l'EPCI

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2023, elle disposera d'un encours de dette de 3 879 944 €.



Les charges financières représenteront 0,75 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2023.

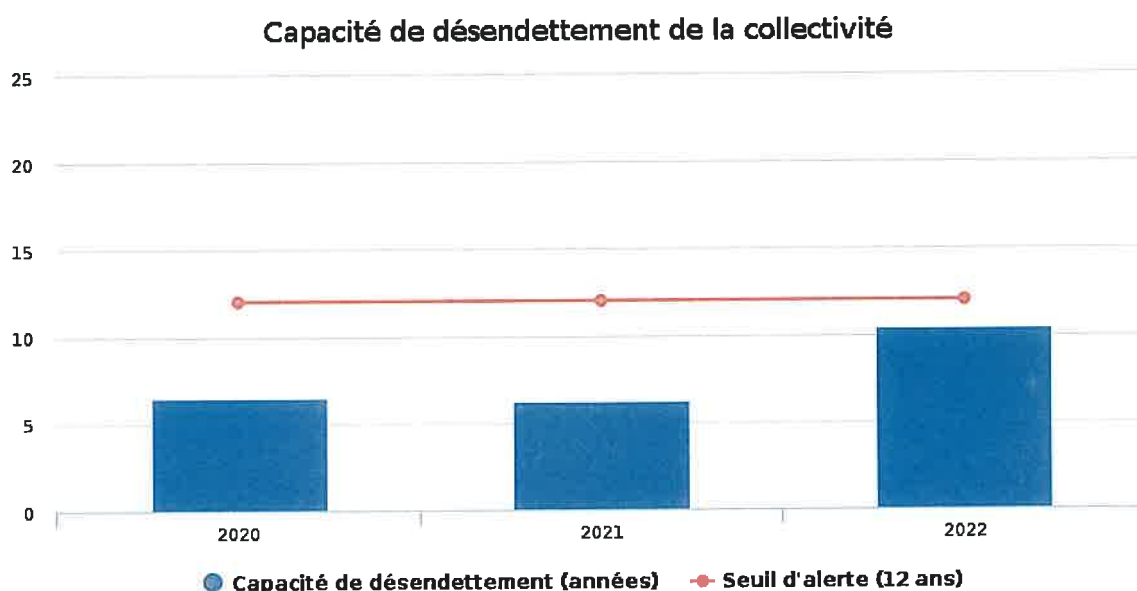
Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Emprunt Contracté	0 €	500 000 €	0 €	300 000 €	- %
Intérêt de la dette	80 436 €	72 921 €	67 579 €	58 425 €	-13,55 %
Capital Remboursé	340 194 €	342 291 €	861 405 €	359 504 €	-58,27 %
Annuité	420 630 €	415 212 €	928 984 €	417 929 €	-55,01 %
Encours de dette	4 613 545 €	4 800 853 €	3 939 448 €	3 879 944 €	-1,51 %

3.2 La solvabilité de l'EPCI

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situe aux alentours de 5,5 années en 2021 (DGCL – Données DGFIP).



4. Les investissements de l'EPCI

4.1 Les niveaux d'épargnes

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'EPCI.

Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

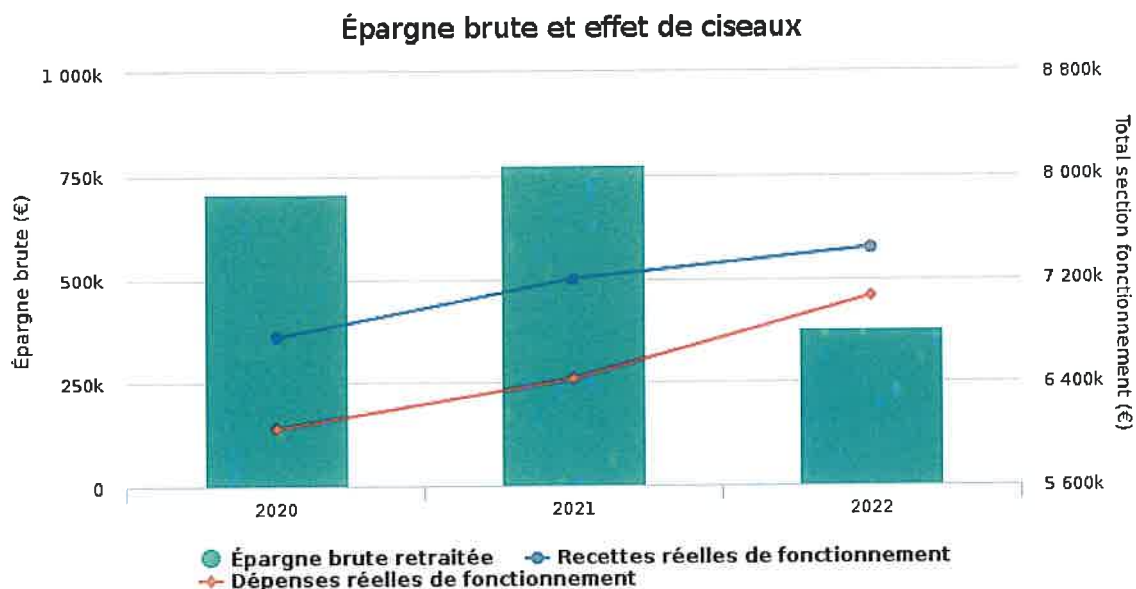
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes Réelles de fonctionnement	6 795 706	7 200 245	7 438 131	3,3 %
<i>Dont Produits de cession</i>	46 855	250	0	-
Dépenses Réelles de fonctionnement	6 039 682	6 424 373	7 060 989	9,91 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	3 244	17 384	1 890	-
Epargne brute	709 169	775 622	377 141	-51,38%
Taux d'épargne brute %	10,51 %	10,77 %	5,07 %	-
Amortissement de la dette	333 637 €	339 291 €	855 445 €	151,66%
Epargne nette	368 974	433 330	-484 263	-211,75%
Encours de dette	4 613 545 €	4 800 853 €	3 939 448 €	-17,94 %
Capacité de désendettement	6,51	6,19	10,45	-

L'épargne nette négative 2022 est due à un remboursement de prêt relais de 500 000 € mais pour l'année 2023, elle sera de - 304 400 € sans ressources supplémentaires (augmentation des taux fiscaux, augmentation des redevances) . Pour l'année 2023, l'épargne le taux d'épargne tombe à 0,70%

Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par l'EPCI et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.

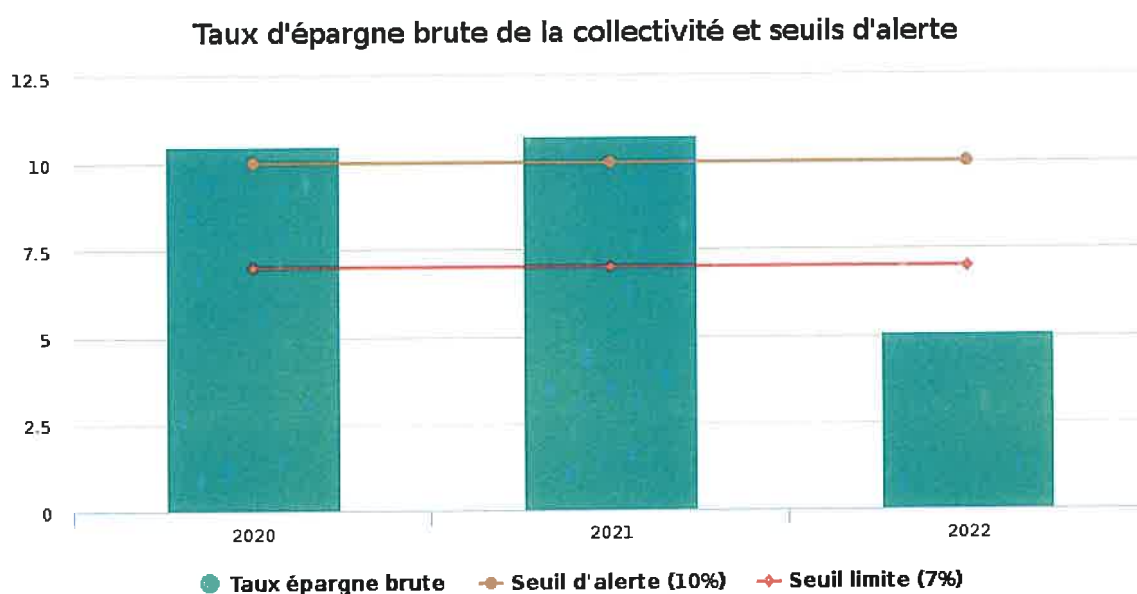


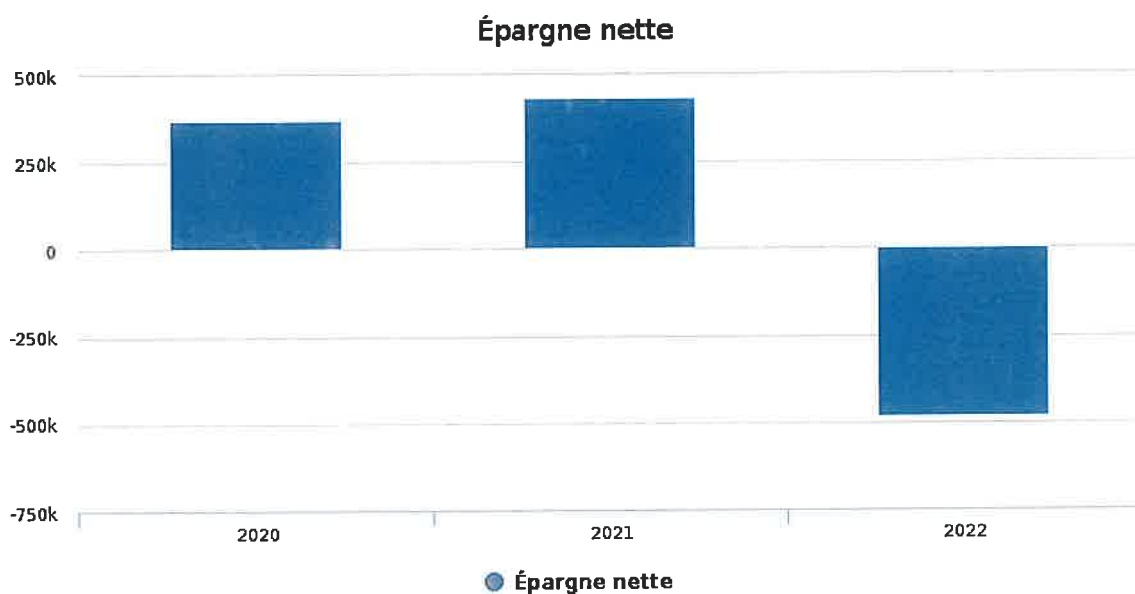
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, l'EPCI en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, l'EPCI ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'un EPCI en France se situe aux alentours de 16% en 2021 (DGCL – Données DGFIP).





4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2022 additionné à d'autres projets à horizon 2023, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2022	2023
Immobilisations incorporelles	69 726 €	563 827 €
Immobilisations corporelles	224 037 €	610 074 €
Immobilisations en cours	100 864 €	469 160 €
Subvention d'équipement versées	51 204 €	268 410 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	445 831 €	1 911 471 €

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2023

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de l'EPCI ces dernières années avec une projection jusqu'en 2023.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la collectivité (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de l'EPCI.

Année	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles (hors dette)	1 707 597 €	751 226 €	445 832 €	2 057 900 €
Remboursement de la dette	340 194 €	342 291 €	861 405 €	359 504 €
Dépenses d'ordre	2 604 580 €	627 376 €	1 692 €	580 000 €
Dépenses d'investissement	4 652 371 €	1 720 893 €	1 308 929 €	2 997 404 €
Année	2020	2021	2022	2023
Subventions d'investissement	240 478 €	641 488 €	1 092 599 €	365 449 €
FCTVA	486 441 €	131 138 €	174 912 €	163 411 €
Autres ressources	67 824 €	11 678 €	1 €	141 931 €
Recettes d'ordre	2 683 654 €	735 237 €	225 039 €	580 000 €
Emprunt	300 €	529 900 €	500 €	300 000 €
Autofinancement	0 €	973 318 €	0 €	0 €
Recettes d'investissement	3 478 697 €	3 022 759 €	1 493 051 €	1 550 791 €
Résultat n-1	-125 477 €	-1 299 150 €	2 714 €	186 835 €
Solde	-1 299 151 €	2 716 €	186 836 €	-1 259 778 €

5. Les ratios de l'EPCI

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les collectivités de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2020 à 2023.

Ratios / Année	2020	2021	2022	2023
1 - DRF € / hab.	509,76	541	593,61	655,52
2 - Fiscalité directe € / hab.	262,25	153,07	159,65	172,67
3 - RRF € / hab.	573,57	606,34	625,32	660,14
4 - Dép d'équipement € / hab.	134,18	63,16	37,48	160,58
5 - Dette / hab.	389,39	404,28	331,19	325,09
6 DGF / hab	50,69	51,64	51,26	51,32
7 - Dép de personnel / DRF	62,83 %	64,18 %	63,26 %	62,46 %
8 - CMPF	0 %	0 %	0 %	0 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	93,88 %	93,98 %	106,51 %	103,86 %
10 - Dép d'équipement / RRF	23,39 %	10,42 %	5,99 %	24,32 %
11 - Encours de la dette / RRF	67,89 %	66,68 %	52,96 %	60,93 %

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2020)

AMT - Aménagement du territoire							
Total Dépenses	Total Dépenses	€	146 708,68	€	46 222,98	€	82 424,11
FCTVA	FCTVA	€	20 456,00	€	10 981,13	€	-
Total Recettes Subventions	ecettes Subventions	€	30 000,00	€	-	€	30 000,00
							84 424,11
							11 180,00
							30 000,00

PLUI							
Total Dépenses		€	124 199,03	€	43 480,50	€	66 156,94
FCTVA		€	20 374,00	€	10 981,13	€	-
Total Recettes Subventions		€	-	€	-	€	-
ETAT	DETR	€	-			€	-
Etudes Eaux de ruissellement							
Total Dépenses		€	22 009,65	€	2 742,48	€	16 267,17
FCTVA		€	-		€	-	-
Total Recettes Subventions		€	30 000,00	€	-	€	30 000,00
CD39	CD39	€	30 000,00			€	30 000,00
Equipements divers service AMT							
Total Dépenses		€	500,00		€	-	-
FCTVA		€	82,00		€	-	-
Total Recettes Subventions		€	-	€	-	-	-
ETAT	TEPOS	€	-		€	-	-

AMT -Déplacements Doux-Mobilité							
Total Dépenses	Total Dépenses	€	1 650,00	€	-	€	-
FCTVA	FCTVA	€	-	€	-	-	-
Total Recettes Subventions	ecettes Subventions	€	-	€	-	-	-
							182 000,00
							-
							-

Déplacements Doux - ETUDES							
Total Dépenses		€	1 650,00		€	2 000,00	2 000,00
FCTVA		€	-		€	-	-
Total Recettes Subventions		€	-	€	-	-	-

Création d'une passerelle modes doux accolée au pont de Salans							
Total Dépenses		€	-		€	130 000,00	130 000,00
FCTVA		€	-		€	-	-
Total Recettes Subventions		€	-	€	-	-	-

Déplacements Doux							
Total Dépenses		€	-		€	50 000,00	50 000,00
FCTVA		€	-		€	-	-
Total Recettes Subventions		€	-	€	-	-	-
							€
							-
							-

INVESTISSEMENTS	LIBELLE	LIBELLE2	TOTAL BP2022 TTC	LIQUIDE2022	BP2023	RAR 2022	TOTAL BP 2023
-----------------	---------	----------	---------------------	-------------	--------	----------	---------------

Transition énergétique

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Réalisation d'audits énergétiques groupés sur des bâtiments publics communaux & intercommunaux

	2019	2018	2017	2016	2015
Total Depreciation	41,429.00	41,429.00	41,429.00	41,429.00	41,429.00
FCTVA	0	0	0	0	0
Total Revenues Subventions	41,429.00	41,429.00	41,429.00	41,429.00	41,429.00
Reversement Comm. Reversement Communes	41,429.00	41,429.00	41,429.00	41,429.00	41,429.00

Financement Budget Panneaux Photovoltaïques

	€	80 000,00	€	80 000,00	€	80 000,00
Total Expenses	€	-	€	-	€	-
FCTVA	€	-	€	-	€	-
Total Revenues Subventions budget financing	€	100 000,00	€	100 000,00	€	100 000,00
Reversement Budget Amortissement Budget Annexe	€	100 000,00	€	100 000,00	€	100 000,00

Réalisation d'un cadastre solaire

	18 000,00	18 650,30	18 000,00
Total Expenses	€	€	€
IC IVA	€	€	€
Total Receipts/Conversions	€	€	€
IC	€	€	€

INVESTISSEMENTS	LIBELLE	LIBELLE2	TOTAL BP2022 TTC	LIQUIDE2022	BP2023	RAR 2022	TOTAL BP 2023
GEMAPI							
Total Dépenses FCTVA		Total Dépenses FCTVA	€	29 484,00 €	€	73 160,00 €	€
Total Recettes Subventions		Total Recettes Subventions	€	- €	- €	- €	- €
Total Recettes Subventions		Total Recettes Subventions	€	- €	- €	- €	- €
Contrat de rivière Ognon : LA VEZE							
Contrat de rivière Ognon : L		Participation CCJN LA VEZE	€	650,00 €	€	56 000,00 €	- €
Contrat de rivière Ognon : BIEF DE NILIEU							
Contrat de rivière Ognon : B		Participation CCJN	€	2 000,00 €	€	-	€
Contrat de rivière Ognon : ATLAS BIODIVERSITE							
Contrat de rivière Ognon : A		Participation CCJN	€	2 776,00 €	€	1 360,00 €	- €
Contrat de rivière Ognon : GRAVELON							
Contrat de rivière Ognon : G		Participation CCJN	€	- €	- €	- €	- €
Contrat de rivière Ognon : VEZE DE BRANS							
Contrat de rivière Ognon : V		Participation CCJN	€	15 850,00 €	€	9 000,00 €	- €
Renaturation du cours d'eau « orphelin » de la Brizotte - Inscription au contrat de rivière Saône / études & travaux							
Renaturation du cours d'eau		Participation CCJN	€	- €	€	6 800,00 €	€
Affluents de la vèze							
Affluents de la vèze		Participation CCJN	€	- €	€	- €	- €
Total Dépenses		Participation CCJN	€	8 208,00 €	8 207,33 €	- €	- €
Total Dépenses		Participation CCJN	€	8 208,00 €	8 207,33 €	- €	- €

INVESTISSEMENTS LIBELLE LIBELLE2 TOTAL BP2022 LIQUIDE2022 BP2023 RAR 2022 TOTAL BP 2023

TTC

Enfance Jeunesse- Affaires Scolaires et s

Total Dépenses	€	561 116,66	€	267 023,34	€	844 393,00	€	87 827,98	€	932 220,98
FCTVA	€	218 733,25	€	146 221,87	€	114 090,00	€	-	€	114 090,00
Total Recettes Subventions	€	897 500,91	€	1 073 360,94	€	29 360,00	€	5 106,50	€	34 466,50

Pole Educatif du Val d'Embrun

APCP	€	164 264,43	€	100 000,00	€	100 000,00	€	-	€	100 000,00
Total Dépenses	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Etudes + annonces	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
MO+Travaux (Avances SEDIA)	€	164 264,43	€	100 000,00	€	100 000,00	€	-	€	100 000,00
Travaux annexes	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Equipements bâtiments	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Régie-Fournitures	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Régie-MOD	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
FCTVA	€	133 106,69	€	106 160,69	€	39 380,00	€	-	€	39 380,00
Total Recettes Subventions	€	892 394,41	€	1 063 016,94	€	29 360,00	€	-	€	29 360,00
EUROPE	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
FEDER	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
TEPCV	€	(16 678,00)	€	-	€	-	€	-	€	-
ETAT	€	488 330,09	€	555 031,17	€	-	€	-	€	-
DETR 2018	€	191 382,32	€	191 382,32	€	-	€	-	€	-
DETR 2019	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
CR BFC	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
EFFILOGIS ETUDES	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
ETAT ADEME audit energetique	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
CR BFC	€	100 000,00	€	100 000,00	€	-	€	-	€	-
EFFILOGIS TVX GS	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
ETAT	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
ADEME ETUDE	€	100 000,00	€	100 000,00	€	-	€	-	€	-
CR BFC	€	29 360,00	€	93 115,45	€	29 360,00	€	-	€	29 360,00
ETAT EME FONDS CHALEUR	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
CAF	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

Restructuration/extension du pôle éducatif à Ranchot

Total Dépenses	€	734,00	€	-	€	-	€	734,00	€	734,00
Pôle éducatif à Ranchot	€	734,00	€	-	€	-	€	734,00	€	734,00
MO+Annonces	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
MO+Annonces	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Travaux	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

Restructuration Pole éducatif Fraisans

Total Dépenses	€	6 296,00	€	-	€	3 028,00	€	1 296,00	€	4 324,00
Etudes	€	6 296,00	€	-	€	3 028,00	€	1 296,00	€	4 324,00
MO+Annonces	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Travaux	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
EUROPE	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
FEDER	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
CR BFC	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
EFFILOGIS	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

Création Pole éducatif vallée de l'ognon

Total Dépenses	€	7 460,00	€	-	€	30 000,00	€	1 164,00	€	31 164,00
Etudes annonces	€	7 460,00	€	-	€	30 000,00	€	1 164,00	€	31 164,00

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 039-243900560-20230327-DCC2023_03_021-AU

INVESTISSEMENTS LIBELLE LIBELLE2 TOTAL BP2022 LIQUIDE2022 BP2023 RAR 2022 TOTAL BP 2023

TTC

FCTVA	€	-	-	€	-	€	-	€
Total Recettes Subventions CAF	€	-	€	-	€	-	€	-
	CAF	€	-	€	-	€	-	€

Acquisition et aménagement "LE GALOUBIN"

Total Dépenses	€	-	€	-	€	315 000,00	€	-	€	315 000,00
LE GALOUBIN** Etudes+diag	€	-	€	-	€	5 000,00	€	-	€	5 000,00
LE GALOUBIN** Acquisition	€	-	€	-	€	300 000,00	€	-	€	300 000,00
LE GALOUBIN** Travaux	€	-	€	-	€	10 000,00	€	-	€	10 000,00
LE GALOUBIN** Equipements BAT	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
LE GALOUBIN** souscription emprunt	€	-	€	-	€	300 000,00	€	-	€	300 000,00

RELAIS DE SERVICES PETITE ENFANCE VALLEE DE L'OGNON

Total Dépenses	€	1 000,00	€	€	1 000,00	€	-	€	1 000,00
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€

EJE Travaux CRECHE + ALSH

Total Dépenses	€	132 346,00	€	23 112,94	€	129 800,00	€	28 800,00	€	158 600,00
etudes	€	10 260,00	€	6 799,20	€	-	€	388,80	€	388,80
Travaux	€	94 086,00	€	864,00	€	89 800,00	€	28 411,20	€	118 211,20
Equipement bâtiments	€	28 000,00	€	15 449,74	€	40 000,00	€	-	€	40 000,00
Régie-Fournitures	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Régie-MOD	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
FCTVA	€	26 637,16	€	8 204,56	€	25 953,00	€	-	€	25 953,00
Total Recettes Subventions	€	-	€	3 096,00	€	-	€	-	€	-
	€	-	€	3 096,00	€	-	€	-	€	-

Equipements Enfance-Jeunesse

Total Dépenses	€	46 737,11	€	21 122,53	€	38 500,00	€	2 444,70	€	40 944,70
Equipements logiciels	€	46 737,11	€	19 982,53	€	38 500,00	€	1 106,70	€	39 606,70
	€	-	€	1 140,00	€	-	€	1 338,00	€	1 338,00
FCTVA	€	15 675,91	€	13 083,18	€	6 717,00	€	-	€	6 717,00



ECOL

Total Dépenses	€	184 701,99	€	116 104,87	€	195 665,00	€	53 389,28	€	249 054,28
Total Dépenses Bâtiments	€	84 170,00	€	30 864,34	€	140 000,00	€	44 389,55	€	184 389,55
Etudes divers diagnostics	€	2 880,00	€	-	€	-	€	4 176,00	€	4 176,00
Travaux	€	53 800,00	€	-	€	90 000,00	€	40 213,55	€	130 213,55
Travaux en cours	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Participation communes	€	1 290,00	€	1 287,08	€	-	€	-	€	-
Equipements bâtiments	€	26 200,00	€	29 577,26	€	40 000,00	€	-	€	40 000,00
Régie-Fournitures	€	-	€	-	€	10 000,00	€	-	€	10 000,00
Régie-MOD	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Dépenses équip	€	100 531,99	€	85 240,53	€	55 665,00	€	8 999,73	€	64 664,73
FCTVA	€	34 080,45	€	17 414,15	€	40 170,00	€	-	€	40 170,00
Total Recettes Subventions	€	5 106,50	€	6 418,00	€	-	€	5 106,50	€	5 106,50
audits énergétiques	€	5 106,50	€	-	€	-	€	5 106,50	€	5 106,50
capteurs CO2	€	-	€	6 418,00	€	-	€	-	€	-
	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

Gymnase à Fraisans

Total Dépenses	€	17 161,13	€	6 683,00	€	31 400,00	€	-	€	31 400,00
Etudes	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
MO+Annonces	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Travaux	€	2 161,13	€	-	€	-	€	-	€	-
Travaux hors marché	€	-	€	-	€	400,00	€	-	€	400,00
Régie-Fournitures	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Régie-MOD	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
subvention associations	€	4 000,00	€	-	€	20 000,00	€	-	€	20 000,00
Equipements	€	11 000,00	€	6 683,00	€	11 000,00	€	-	€	11 000,00
FCTVA	€	2 094,01	€	1 359,29	€	1 870,00	€	-	€	1 870,00
Total Recettes Subventions	€	-	€	830,00	€	-	€	-	€	-
DIVERS SUBV	€	-	€	830,00	€	-	€	-	€	-
	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

Culture - Associations

Total Dépenses	€	52 653,31	€	26 464,92	€	52 910,00	€	17 218,17	€	70 128,17
FCTVA	€	6 758,04	€	2 115,29	€	7 553,00	€	-	€	7 553,00
Total Recettes Subventions	€	1 473,50	€	19 238,90	€	-	€	1 473,50	€	1 473,50

Ecole de Musique et de Danse à Orchamps

Total Dépenses	€	-	€	686,40	€	-	€	-	€	-
FCTVA	€	-	€	686,40	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	-	€	302,29	€	-	€	-	€	-
EUROPE	€	-	€	19 238,90	€	-	€	-	€	-
ETAT	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
ETAT	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
CR BFC	€	-	€	19 238,90	€	-	€	-	€	-
ETAT	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

INVESTISSEMENTS LIBELLE LIBELLE2 TOTAL BP2022 TTC LIQUIDE2022 BP2023 RAR 2022 TOTAL BP 2023

CD39	DEPARTEMENT - DST	€	-	€	-	€	-
CAF	CAF	€	-	€	-	€	-

Création d'un espace omnisports à Orchamps (GYM ORCH-ESP OMNISPORTS ORCHAMPS)

Total Dépenses	€	5 000,00	€	5 000,00	€	-	€	5 000,00
Etudes	€	5 000,00	€	5 000,00	€	-	€	5 000,00
Orchamps (GYM ORCH-ESP OMNISPORTS ORCHAMPS)	€	-	€	-	€	-	€	-
Orchamps (GYM ORCH-ESP OMNISPORTS ORCHAMPS)	€	-	€	-	€	-	€	-
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Dépenses	€	8 084,00	€	686,40	€	15 000,00	€	21 259,77
Etudes-MO-Annonces	€	6 584,00	€	15 000,00	€	4 084,00	€	19 084,00
Travaux	€	1 500,00	€	2 175,77	€	2 175,77	€	2 175,77
FCTVA	€	246,00	€	357,00	€	-	€	357,00
Total Recettes Subventions	€	1 473,50	€	-	€	1 473,50	€	1 473,50
Total Recettes Subventions	€	1 473,50	€	-	€	1 473,50	€	1 473,50

Médiathèque Gendrey

Médiathèque Dampierre

Total Dépenses	€	-	€	343,20	€	-	€	258,94	€	258,94
Etudes-MO-Annonces	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Travaux	€	-	€	-	€	-	€	258,94	€	258,94
FCTVA	€	-	€	42,00	€	-	€	-	€	42,00
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

Service Médiathèque

Total Dépenses	€	39 569,31	€	24 748,92	€	32 910,00	€	10 699,46	€	43 609,46
Equipements mobilier	€	18 500,00	€	8 201,01	€	11 500,00	€	7 276,74	€	18 776,74
Renouvellement fond médiathèque	€	21 069,31	€	16 547,91	€	21 410,00	€	3 422,72	€	24 832,72
FCTVA	€	6 512,04	€	1 813,00	€	7 154,00	€	-	€	7 154,00
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

Sécurité et Protection Civile

Total Dépenses	€	286 470,00	€	-	€	282 250,00	€	6 720,00	€	288 970,00
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	6 528,44	€	-	€	292 979,10	€	6 528,44	€	299 507,54

Gendarmerie Dampierre

Total Dépenses	€	286 470,00	€	-	€	282 250,00	€	6 720,00	€	288 970,00
Etudes	€	6 720,00	€	2 500,00	€	6 720,00	€	9 220,00	€	9 220,00
Etudes-MO-Annonces	€	279 750,00	€	279 750,00	€	279 750,00	€	279 750,00	€	279 750,00
Travaux	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	6 528,44	€	-	€	292 979,10	€	6 528,44	€	299 507,54
ETAT	€	6 528,44	€	292 979,10	€	6 528,44	€	299 507,54	€	299 507,54
ETAT Subvention Gendarmerie s	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28/03/2023

Berger
Levrault

ID : 039-243900560-20230327-DCC2023_03_021-AU

INVESTISSEMENTS	LIBELLE	LIBELLE2	TOTAL BP2022 TTC	LIQUIDE2022	BP2023	RAR 2022	TOTAL BP 2023
Politique du logement							
	Total Dépenses		€	-	€	2 600,00	€
	FCTVA		€	-	€	2 600,00	€
	Total Recettes Subventions		€	-	€	-	€
	ecettes Subventions		€	-	€	-	€

Logements à Gendrey							
	Total Dépenses		€	-	€	2 600,00	€
	Etudes-MD-Annonces		€	-	€	2 200,00	€
	Travaux		€	-	€	400,00	€
	Régie-MOP		€	-	€	-	€
	FCTVA		€	-	€	-	€
	Total Recettes Subventions		€	-	€	-	€
			€	-	€	-	€

INVESTISSEMENTS LIBELLE LIBELLE2 TOTAL BP2022 LIQUIDE2022 BP2023 RAR 2022 TOTAL BP 2023

TTC

Economie		Total Dépenses FCTVA	Total Dépenses FCTVA	€	55 300,00	€	28 048,02	€	21 000,00	€	6 000,00	€	27 000,00
Total Recettes Subventions		€	€	€	90,00	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions		€	€	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

PIAJN-Ranchot

Total Dépenses	€	17 750,00	€	17 749,20	€	-	€	-	€	-	€	-	€
participation très haut débit	€	17 750,00	€	17 749,20	€	-	€	-	€	-	€	-	€
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€

Aide immobilier Entreprise (10000 Economie/6000 Tourisme)

Dépenses (10000 Economie/60)											
Total Dépenses	€	32 000,00	€	10 000,00	€	16 000,00	€	6 000,00	€	22 000,00	
Recettes (10000 Economie/60)											
Subventions Entreprises	€	32 000,00	€	10 000,00	€	16 000,00	€	6 000,00	€	22 000,00	
FCTVA											
	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Total Recettes (10000 Economie/60000 Tourisme)											
	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€

Participation SPL AER BFC

Total Dépenses	€	-	€	-	€	5 000,00	€	-	€	5 000,00	€	5 000,00
Titres de participation	€	-	€	-	€	5 000,00	€	-	€	5 000,00	€	5 000,00
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-

Equipements+Txv divers Zone

Total Dépenses	€	5 000,00	€	298,82	€	-	€	-	€	-	€	-	€
TOTEM	€	5 000,00	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Travaux ateliers relais	€	-	€	298,82	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Aménagement paysager	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
TVA	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€

Poste chargé mission ECO

Total Dépenses	€	550,00	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Equipements	€	550,00	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Total Recettes Subventions	€	90,00	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€	-	€

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 039-243900560-20230327-DCC2023_03_021-AU

INVESTISSEMENTS LIBELLE LIBELLE2 TOTAL BP2022 LIQUIDE2022 BP2023 RAR 2022 TOTAL BP 2023

TTC

Tourisme								
Total Dépenses	Total Dépenses	€	31 650,00	€	1 308,60	€	23 250,00	€
FCTVA	FCTVA	€	404,74	€	619,38	€	-	€
Total Recettes Subventions	recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€
26 250,00								

Parc interco à Gendrey

Total Dépenses	€	-	€	1 308,60	€	-	€	-
Etudes	€	-	-	-	€	-	€	-
Travaux	€	-	-	-	€	-	€	-
Aménagement paysager+équipements divers	€	-	-	1 308,60	€	-	€	-
Régie-Fournitures	€	-	-	-	€	-	€	-
Régie-MOD	€	-	-	-	€	-	€	-
FCTVA	€	404,74	€	619,38	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-

Sentiers

Total Dépenses	€	5 100,00	€	-	€	-	€	-
Etudes	€	5 100,00	€	-	€	-	€	-
Travaux	€	-	€	-	€	-	€	-
Equipements mobilier	€	-	€	-	€	-	€	-
Régie-Fournitures	€	-	€	-	€	-	€	-
Régie-MOD	€	-	€	-	€	-	€	-
FCTVA	€	-	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	€	-

Amélioration de l'accueil (touristique) en forêt de Chaux

Total Dépenses	€	23 550,00	€	-	€	-	23 250,00	€
Etudes	€	300,00	€	-	€	-	-	€
Participation	€	23 250,00	€	-	€	-	23 250,00	€
FCTVA	€	-	€	-	€	-	-	€
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	-	€
Amélioration en forêt de Chaux	€	-	€	-	€	-	-	€
Participation en forêt de Chaux	€	-	€	-	€	-	-	€

Aménagement du site archéologique mérovingien à Evans

Total Dépenses	€	3 000,00	€	-	€	-	-	€
Etudes	€	3 000,00	€	-	€	-	-	€
FCTVA	€	-	€	-	€	-	-	€
Total Recettes Subventions	€	-	€	-	€	-	-	€

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28/03/2023

Berger
Levisault

ID : 039-243900560-20230327-DCC2023_03_021-AU

TOTAL Dépenses Budget F	Total Dépenses	€	1 528 347,57	€	445 832,60	€	1 744 513,00	€	293 386,01	€	2 037 899,01
TOTAL FCTVA	Total FCTVA	€	277 013,73	€	174 912,31	€	163 412,00	€	-	€	163 412,00
TOTAL Recettes Budget P	Total Recettes Subventions	€	766 441,85	€	1 092 599,84	€	322 339,10	€	84 537,44	€	406 876,54
BESOIN FINANCEMENT		€	484 891,99	€	(821 679,55)	€	1 258 761,90	€	208 848,57	€	1 467 610,47

INVESTISSEMENTS

LIBELLE

LIBELLE2

TOTAL BP2022

LIQUIDE2022

BP2023 HT

RAR 2022 HT

TOTAL BP 2023

ASSCO

ASSCO HT

ASSCO

ASSCO

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Total Dépenses	€	-	€	1 161 694,26	€	4 596 894,06	€	911 198,56	€	5 508 092,62
FCTVA	€	-	€	11 375,70	€	-	€	-	€	-
Total Recettes Subventions	€	3 042 933,17	€	1 528 813,00	€	3 423 114,00	€	554 433,17	€	3 977 547,17
Besoin Financement	€	3 191 482,40	€	(378 494,44)	€	1 173 780,06	€	356 765,39	€	1 530 545,45
EMPRUNT	€	800 000,00	€	800 000,00	€	400 000,00	€	-	€	400 000,00

Services Supports

Total Dépenses	Total Dépenses	68 067,78	€	-	€	1 000,00	€	512,94	€	1 512,94
	Etudes-MO-Annonces	3 000,00	€				€	-		-
	Equipements mobilier	5 067,78	€		€	1 000,00	€	-		1 000,00
	Véhicule	15 000,00	€	-				-		-
	DEPENSES IMPREVUES	-	€				€	-		-
	Régie-Fournitures	-	€	-			€	-		-
	Régie-MOD	45 000,00	€			-	€	512,94		512,94
FCTVA	FCTVA							-		-
Total Recettes Subver	Total Recettes Subventions	-	€	-	€	-	€	-	€	-
ETAT	AGENCE EAU	-	€					-		-
CG39	CG39	-	€					-		-
		68 067,78	€	-	€	1 000,00	€	512,94	€	1 512,94
EMPRUNT		0						-		0

Renouvellement-Extensions divers réseaux

Total Dépenses	Total Dépenses	102 121,64	€	2 318,00	€	50 000,00	€	-	€	50 000,00
Travaux :	Travaux :	100 000,00	€		€	50 000,00	€	-		50 000,00
	Rans	2 121,64	€	2 318,00			€	-		-
FCTVA	FCTVA			403,54				-		-
Total Recettes Subver	Total Recettes Subventions	-	€			-	€	-	€	-
		-	€					-		-
		102 121,64	€	1 914,46	€	50 000,00	€	-	€	50 000,00

LOUVATANGE-Extension Réseaux et STEP

Total Dépenses	Total Dépenses	531 782,38	€	150 036,59	€	23 681,00	€	292 042,17	€	315 723,17
Etudes-MO-Annonces	Etudes-MO-Annonces	42 370,78	€	9 940,13			€	12 464,32		12 464,32
Réseaux - Travaux	Réseaux - Travaux	198 628,80	€	139 265,18			€	37 258,85		37 258,85
STEP-Travaux	STEP-Travaux	290 782,80	€		€	23 681,00	€	242 319,00		266 000,00
Frais terrain	Frais terrain	-	€	831,28				-		-
FCTVA	FCTVA							-		-
Total Recettes Subver	Total Recettes Subventions	304 464,17	€	105 747,00	€	-	€	107 382,17	€	107 382,17
ETAT	Réseaux AGENCE EAU ZRR	137 200,00	€	68 600,00	€			68 600,00	€	68 600,00
ETAT	Diagn AGENCE EAU	-	€					-		-

INVESTISSEMENTS

LIBELLE

LIBELLE2

TOTAL BP2022
ASSCO

LIQUIDE2022
ASSCO HT

BP2023 HT
ASSCO

RAR 2022 HT
ASSCO

TOTAL BP 2023

CD39	Réseaux CD39	1 635,17 €			1 635,17 €		1 635,17 €
ETAT	Réseaux - DETR	- €					- €
ETAT	STEP-AGENCE EAU	74 294,00 €		37 147,00 €	37 147,00 €		37 147,00 €
CD39	STEP-CG39	36 720,00 €					- €
ETAT	STEP- DETR	54 615,00 €		- €	- €		- €
		- €					- €
		227 318,21 €		44 289,59 €	23 681,00 €	184 660,00 €	208 341,00 €
		- €		- €	- €		- €

EMPRUNT

MONTMIREY LE CHÂTEAU + LA VILLE- APCP 6

Total Dépenses	Total Dépenses	80 372,97 €	38 577,91 €	305 900,00 €	- €	305 900,00 €
LA VILLE- APCP 6	Etudes-MO-Annonces	80 372,97 €	38 577,91 €	30 800,00 €		30 800,00 €
LA VILLE- APCP 6	Travaux	- €		275 100,00 €		275 100,00 €
FCTVA	FCTVA					
Total Recettes Subv	Total Recettes Subventions	18 872,00 €	- €	382 611,20 €	18 872,00 €	401 483,20 €
ETAT	Etudes et diag - AGENCE EAU	18 872,00 €			18 872,00 €	18 872,00 €
ETAT	RESEAUX - AGENCE EAU	- €		291 211,20 €		291 211,20 €
CD39	CG39	- €				- €
ETAT	DETR	- €		91 400,00 €		91 400,00 €
		- €				- €
		61 500,97 €	38 577,91 €	76 711,20 €	18 872,00 €	95 583,20 €
		- €		- €		- €

EMPRUNT

ORCHAMPS-EXTENSION STEP-Réseaux- APCP 2

Total Dépenses	Total Dépenses	1 960 528,06 €	411 045,22 €	1 341 599,56 €	- €	1 341 599,56 €
ON STEP-Réseaux-AJ	Etudes-MO-Annonces	131 294,06 €	32 144,78 €	90 500,00 €		90 500,00 €
ON STEP-Réseaux-AJ	Réseaux I Travaux	- €				- €
ON STEP-Réseaux-AJ	STEP-Etudes-MO-Annonces	- €				- €
ON STEP-Réseaux-AJ	STEP+transit-Travaux	1 829 234,00 €	378 900,44 €	1 251 099,56 €		1 251 099,56 €
FCTVA	FCTVA		9 125,96 €			
Total Recettes Subv	Total Recettes Subventions	1 311 605,00 €	336 740,00 €	739 580,00 €	1 870,00 €	741 450,00 €
ETAT	Diagnostic AGENCE EAU	- €			- €	- €
CD39	Diagnostic CG39	1 870,00 €			1 870,00 €	1 870,00 €
ETAT	AGENCE EAU - Réseaux1+STEP	673 470,00 €	336 740,00 €			336 740,00 €
CD39 CG39 - Réseaux 1 + STEP DST 2021		87 840,00 €				87 840,00 €
ETAT	DETR - Réseaux1+STEP	322 900,00 €				315 000,00 €
CD39	STEP-CG39	131 760,00 €				- €
ETAT	Réseaux2-AGENCE EAU	93 765,00 €				- €
		648 923,06 €	65 179,26 €	602 019,56 €	1 870,00 €	600 149,56 €
		800 000,00 €	800 000,00 €	- €		- €

EMPRUNT

OUGNEY - APCP7

Total Dépenses	Total Dépenses	53 539,64 €	- €	40 590,00 €	- €	40 590,00 €
----------------	----------------	-------------	-----	-------------	-----	-------------

INVESTISSEMENTS LIBELLE LIBELLE2 TOTAL BP2022 LIQUIDE2022 BP2023 HT RAR 2022 HT TOTAL BP 2023

ASSCO ASSCO HT ASSCO ASSCO

FCTVA	Réseaux-Etudes-MO-Annonces	53 539,64 €	€	40 590,00 €	-	40 590,00 €
FCTVA						
Total Recettes Subv	Total Recettes Subventions	- €	- €	350 000,00 €	- €	350 000,00 €
ETAT	Réseaux-AGENCE EAU	- €		350 000,00 €	- €	350 000,00 €
		53 539,64 €	- €	309 410,00 €	- €	309 410,00 €
EMPRUNT		- €				- €

PAGNEY - APCP 5

Total Dépenses	Total Dépenses	74 208,70 €	41 426,83 €	390 560,00 €	- €	390 560,00 €
	Etudes-MO-Annonces	74 208,70 €	41 426,83 €	30 800,00 €	- €	30 800,00 €
	Réseaux-Travaux	- €	€	346 860,00 €	-	346 860,00 €
	Réseaux-PR	- €	€	12 900,00 €	-	12 900,00 €
FCTVA	FCTVA					
Total Recettes Subv	Total Recettes Subventions	- €	- €	381 551,80 €	- €	381 551,80 €
ETAT	Etudes et diag AGENCE EAU	- €		- €	- €	- €
ETAT	travaux - AGENCE EAU	- €		381 551,80 €	- €	381 551,80 €
ETAT	DETR	- €		- €	- €	- €
EMPRUNT		74 208,70 €	41 426,83 €	9 008,20 €	- €	9 008,20 €
		- €				- €

PLUMONT-Réseaux -STEP

Total Dépenses	Total Dépenses	- €	- €	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
	Etudes-MO-Annonces	- €		12 000,00 €	-	12 000,00 €
FCTVA	FCTVA	- €				
Total Recettes Subver	Total Recettes Subventions	- €	- €	- €	- €	- €
ETAT	AGENCE EAU	- €		- €	- €	- €
CD39	CG39	- €		- €	- €	- €
		- €	- €	12 000,00 €	- €	12 000,00 €

VITREUX-Extension Réseaux et STEP -APCP3

Total Dépenses	Total Dépenses	1 162 761,20 €	483 278,05 €	119 003,50 €	618 643,45 €	737 646,95 €
	Etudes-MO-Annonces	112 003,20 €	17 172,09 €	13 069,00 €	21 668,91 €	34 737,91 €
	Réseaux - Travaux	685 958,00 €	318 186,31 €	66 718,15 €	451 595,54 €	518 313,69 €
	STEP-Etudes-MO-Annonces	- €				- €
	STEP-Travaux	364 800,00 €	149 804,65 €	39 216,35 €	145 379,00 €	184 595,35 €
	Frais terrain	- €	115,00	€	-	- €
	Equipements mobilier	- €		€	-	- €
	Régie-Fournitures	- €		€	-	- €
	Régie-MOD	- €		€	-	- €
FCTVA	FCTVA					
Total Recettes Subver	Total Recettes Subventions	854 375,00 €	383 309,00 €	87 756,00 €	383 309,00 €	471 065,00 €
ETAT	AGENCE EAU - ZRR 2019	766 619,00 €	383 309,00 €		383 309,00 €	383 309,00 €
CD39	CG39 -DST 2021	87 756,00 €		87 756,00 €		87 756,00 €
ETAT	DETR -2022	- €				- €

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28/03/2023

Berger
Levrault

ID : 039-243900560-20230327-DCC2023_03_021-AU

INVESTISSEMENTS	LIBELLE	LIBELLE2	TOTAL BP2022 ASSCO	LIQUIDE2022 ASSCO HT	BP2023 HT ASSCO	RAR 2022 HT ASSCO	TOTAL BP 2023
	EMPRUNT		308 386,20 €	101 969,05 €	31 247,50 € 400 000,00	235 334,45 €	
				€			266 581,95 € 400 000,00 €

INVESTISSEMENTS

LIBELLE

LIBELLE2

TOTAL BP2022
ASSCO

LIQUIDE2022
ASSCO HT

BP2023 HT
ASSCO

RAR 2022 HT
ASSCO

TOTAL BP 2023

DAMPIERRE-RANS-RANCHOT-Réhabilitation Réseaux -APCP4

Total Dépenses		Total Dépenses	0		
NCHOT-Réhabilitanc	Etudes-MO-Annonces	17 768,44 €	33 000,00 €	- €	33 000,00 €
	Travaux Réseaux	17 768,44	33 000,00 €	€	33 000,00 €
	Travaux PR	- €		€	- €
	imprévus	- €		€	- €
	Equipements mobilier	- €		€	- €
	Régie-Fournitures	- €		€	- €
NCHOT-Réhabilitanc	Régie-MOD	- €		€	- €
	FCTVA	- €			
Total Recettes Subver		- €	- €	- €	- €
ETAT		- €		- €	- €
CD39		- €	- €	- €	- €
EMPRUNT		17 768,44 €	33 000,00 €	- €	33 000,00 €
BESOIIN FINANCEMENT		76 237,61 €			
souscription Emprunts		1 569 645,94 €	-	797 945,00 €	-
					43 000,00 €
					754 945,00 €

PROJET RACCORDEMENT FRAISANS SALANS+AGRANDISSEMENT

BESOIIN FINANCEMENT

souscription Emprunts

EMPRUNT

STEP RANCHOT-RACCORDEMENT FRAISANS SALANS EXTENSION

Total Dépenses		Total Dépenses			
ORDONNEMENT FRAIS	1-Etudes-MO-Annonces	15 243,22 €	2 279 560,00 €	- €	2 279 560,00 €
	1-Travaux	13 176,22 €	109 080,00 €	-	109 080,00 €
ORDONNEMENT FRAIS	2 Travaux réseaux antérieurs	- €		€	- €
	Etudes-MO-Annonces	- €		€	- €
ORDONNEMENT FRAIS	RESEAU+PR Transit Travaux	82 894,34 €		€	- €
	RESEAU+PR Transit Travaux	1 480 368,60 €	1 940,00	-	- €
ORDONNEMENT FRAIS	EXTENSION STEP Travaux+FRAIS ACCES	200 000,00 €	2 170 480,00 €	-	2 170 480,00 €
	Frais terrains	- €		€	- €
ORDONNEMENT FRAIS	Equipements mobilier	- €		€	- €
	Régie-Fournitures	- €		€	- €
ORDONNEMENT FRAIS	Régie-MOD	- €		€	- €
	Travaux sécurisation falaise	360 000,00 €		€	- €
ORDONNEMENT FRAIS		- €		€	- €
FCTVA		1 846,20 €		-	- €
Total Recettes Subver		553 617,00 €	1 481 615,00 €	43 000,00 €	1 524 615,00 €
ETAT		43 000,00 €		43 000,00 €	43 000,00 €
CD39		- €		-	- €
ETAT		44 000,00 €			- €
ETAT		466 617,00 €	466 617,00 €		466 617,00 €
ETAT		- €	56 400,00 €	131 600,00 €	131 600,00 €
ETAT		- €	180 000,00 €	420 000,00 €	420 000,00 €

INVESTISSEMENTS	LIBELLE	LIBELLE2	TOTAL BP2022 ASSCO	LIQUIDE2022 ASSCO HT	BP2023 HT ASSCO	RAR 2022 HT ASSCO	TOTAL BP 2023
	CD39						
		DST2021 CG39	- €		463 398,00 €		463 398,00 €